

Subventions Culturelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1996	Déjà versé en 1997	Proposition
Erratum Musical	Pas de demande	-	5 000 F
Le Hors-là	10 000 F	-	10 000 F
Les Solitaires Intempestifs	-	-	70 000 F
Festival de Musique		600 000 F	100 000 F
Espace Planoise	3 900 000 F	3 400 000 F	500 000 F

La dépense totale soit 685 000 F est à prélever :

- sur le chapitre 92.241 article 65748 code service 41000 pour 585 000 F alimenté par transferts de crédits de 62 000 F du chapitre 92.241/6232.41050 et de 123 000 F du chapitre 92.22/65748.41000,

- sur le chapitre 92.241 article 65748. 89027 code service 41000 pour 100 000 F alimenté par transfert de crédit d'un même montant prélevé sur le chapitre 92.241 article 6288 code service 41050.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser un transfert d'un montant de 6 000 F à prélever sur le chapitre 92.20 article 6068 code service 41000, pour alimenter le chapitre 92.22 article 65748 code service 41026 destiné à régler l'indexation de la deuxième tranche de subvention pour le compte de M. Didier BRUNEL (le montant de l'indexation est de 85 845 F).

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur l'ensemble de ces propositions.

«M. BONNET : Peut-on avoir quelques éclaircissements sur Erratum Musical et Solitaires Intempestifs qui n'avaient pas de subvention les années précédentes ? Par ailleurs, je profite de ce point pour faire part de ma surprise à la lecture du compte rendu des travaux de Municipalité du 27 octobre qui fait état d'adaptation stratégique du développement de la Citadelle. Je lis que la mise en place d'une SEM s'avère positive pour une série de raisons qui ont permis d'augmenter la fréquentation, qu'une nouvelle politique tarifaire s'impose, qu'en matière d'investissement, le parc zoologique sera prioritaire, et que la gratuité de la promenade Saint-Etienne sera maintenue. Ça me paraît être de la langue de bois, tout cela parce que ce que l'on constate apparemment, c'est qu'il y a quand même moins de visiteurs payants alors que le but d'une SEM c'est d'en avoir plus. On compte encore beaucoup de visiteurs non payants à la promenade Saint-Etienne. Quel est le but de la SEM car on est quand même apparemment en train de remettre en question certaines choses : on diminue les tarifs puisqu'il n'y a pas assez de monde, mais en même temps on a l'air satisfait qu'il y ait beaucoup de monde. Tout cela me laisse perplexe et c'est manifestement de la langue de bois.

M. LE MAIRE : Si cette langue de bois vous gêne, Monsieur BONNET, nous ne vous ferons plus parvenir les comptes rendus de Municipalité. Les questions qui sont débattues en Municipalité sont examinées ensuite dans les commissions et reviennent après devant le Conseil Municipal. Donc il est prématuré pour l'instant d'en dire davantage sur nos réflexions de lundi dernier en Municipalité, en présence du Directeur de la SEM de la Citadelle qui est seul habilité à changer de cap si c'est nécessaire. Nous avons en Municipalité un rapport établi par la SEM de la Citadelle que Michel ROIGNOT, entre autres, a commenté et qui sera de nouveau examiné par le Conseil d'Administration de cette société auquel certains d'entre vous participent, le 7 novembre prochain. On vous envoie ces comptes rendus afin que vous soyez au courant mais dites-vous bien que c'est interne à la Municipalité. Et vous aurez toutes les explications que vous souhaitez au prochain Conseil Municipal.

M. FERREOL : Je vais essayer de répondre très précisément aux deux questions de M. BONNET. Concernant l'Association Erratum Musical, elle n'a pas eu en 1996 de subvention puisqu'à ma connaissance elle n'existait pas, en tout cas elle n'avait pas présenté de demande au Service Culturel.

Pour vous en dire deux mots, c'est une jeune association qui réunit des gens venant à la fois de l'univers plastique, musical et poétique et qui a comme objectif, sur un axe de recherche, de travailler ce qu'on appelle actuellement des performances poétiques. Ils se réunissent assez souvent, pour ceux qui connaissent, en un lieu qui s'appelle Caméléon. Ce sont pour la plupart du temps des gens issus soit de l'Ecole des Beaux-Arts, soit des milieux musicaux du Conservatoire. Nous avons évoqué ce dossier en commission. Ils nous ont présenté un projet assez pointu, très original et on a voulu leur donner leur chance.

Sur la deuxième question, les Solitaires Intempestifs, c'est le nom de la maison d'édition de la Compagnie de la Roulotte qui était dirigée par Jean-Luc LAGARCE qui malheureusement n'est plus là. Donc la Compagnie de la Roulotte a disparu, Jean-François BERREUR qui était l'assistant de Jean-Luc LAGARCE a repris la Compagnie sous l'appellation de la maison d'édition que vous connaissez peut-être, une rare maison d'édition, qui édite des textes théâtraux en Franche-Comté. Jean-Luc LAGARCE avait, de mémoire, je crois 150 000 F donc une subvention importante. Cette année comme nous avons quelques inquiétudes sur le devenir de cette Compagnie, même si elle a fait un travail important, nous n'avons pas voulu supprimer complètement la subvention, donc nous l'avons diminué de moitié pour ne pas, je dirais, les faire couler et pour voir un peu l'évolution de cette Compagnie.

M. PINARD : Parmi les multiples richesses de la Citadelle, il y a le Musée de la Résistance et j'étais étonné, je ne suis pas le seul parce que j'ai eu des réactions hier soir, de voir à l'émission de Michel FIELD, François LEOTARD demander la création d'un Musée de la Résistance à Paris. Il y en a déjà un à Champigny alors j'admets qu'il ne va peut-être pas parce que c'est la banlieue rouge et pour un homme qui renvoie dos à dos le Front Populaire et le Front National, la démarche est délicate. Mais il y a un Musée de la Résistance dans la région parisienne et pour quelqu'un qui est décentralisateur, il y a le Musée de la Résistance de Besançon. Je demande donc aux amis de François LEOTARD de l'inviter à venir voir le Musée de la Résistance de Besançon, ce n'est pas la peine de créer encore un nouveau musée à Paris, nous avons un outil d'une qualité tout à fait exceptionnelle et dont la valeur est reconnue au plan international.

M. BONNET : Je voudrais dire à Joseph PINARD que j'ai eu exactement la même réaction que lui (rires).

M. LE MAIRE : C'est formidable. Vous êtes mieux placé que lui peut-être pour...

M. BONNET : Je souhaite pouvoir faire en sorte que François LEOTARD puisse connaître ce Musée de Besançon et je souhaite également qu'en tant que décentralisateur, il mette l'accent sur l'intérêt d'un musée en province plutôt qu'à Paris.

Je remercie M. FERREOL de sa réponse et je voudrais dire à M. le Maire que si j'interviens sur le compte rendu des travaux de la Municipalité sur la SEM, c'est parce que j'avais déjà entendu parler de cette question dans un de nos médias locaux. On va sans doute en débattre en Conseil Municipal mais cela avait déjà été évoqué dans la presse et j'entendais quand même qu'on s'interrogeait sur le fonctionnement, qu'on envisageait de diminuer les tarifs, qu'on constatait qu'il n'y avait pas assez d'entrées payantes. C'est un sujet de toute façon dont on avait déjà débattu lors des deux précédentes années puisqu'on constate qu'il y a plus de monde mais qui ne paie pas. Nous en reparlerons donc à un prochain Conseil Municipal».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 1997.